



19/10/2015

« Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation »

Réunion préparatoire de Genève

Résumé de la note préliminaire

Alain DESTEXHE (Sénateur, Belgique)

Rapporteur

[Texte intégral de la note préliminaire](#)



1) Qu'est-ce que le Patrimoine ?

De nombreuses Conventions en définissent le champ.

- 1954 : Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, La Haye - 50 Etats membres, 103 Etats membres pour le Premier Protocole, 68 pour le second.
- 1970 : Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels, Paris – 129 Etats membres
- 1972 : Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Paris – 190 Etats membres
- 2001 : Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, Paris - 51 Etats membres
- 2003 : Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris – 163 Etats membres

2) Identification des défis

1- LE TOURISME DE MASSE

Problématique : Le Patrimoine mondial fait l'objet d'une consommation mondiale qui pousse à s'interroger sur la soutenabilité des flux touristiques.

Exemples phares : Angkor ; Machu Picchu ; Chapelle-Sixtine ; Tombeaux égyptiens ; Mont Everest

Recommandations:

- * Création d'une Charte touristique commune aux Etats parties comprenant les règles et principes que les touristes s'engagent tacitement à respecter, une fois leur ticket d'entrée reçu. L'ensemble des acteurs touristiques auront pour obligation de la diffuser auprès de leurs clients ;
- * Régulation des flux touristiques : Mise en place de quotas de visiteurs par jour et par tranche horaire pour les sites les plus fréquentés. Un badge serait remis à chaque visiteur pour une tranche horaire, une fois le nombre de badges épuisés, les suivants devront attendre la suivante ;
- * Mise en place de périmètres de protection autour des lieux : certaines parties du patrimoine particulièrement fragiles doivent être protégées de l'affluence touristique par de tels périmètres ;
- * Mise en place de prix d'entrée pour certains sites (moins élevés pour les résidents) sur l'exemple du Rwanda ;
- * Formation linguistique des gardes touristiques afin qu'ils puissent aisément communiquer avec une personne qui irait à l'encontre des règles prescrites.

2- CONFLITS ARMES ET TERRORISME

Problématique : En situation de conflit armé, la destruction du patrimoine culturel fait soit partie d'un dommage collatéral mais bien souvent, est l'objet d'une stratégie bien réfléchie. Un exemple frappant est celui des destructions intentionnelles du patrimoine par l'EI. Les conflits armés et le terrorisme sont synonymes de destructions volontaires et de vandalisme.

Exemples phares : Libye (tombes profanées) ; Afghanistan (bouddhas) ; Syrie et Irak (Etat islamique)

Recommandations :

* Accélérer la ratification de la Convention de la Haye et de ses Protocoles afin de pouvoir agir rapidement et efficacement en temps de conflits. Prévoir des sanctions en cas de non-respect de ses dispositions ;

* Systématiser les poursuites judiciaires devant les tribunaux en cas de dégradation ou destruction du Patrimoine mondial et ériger effectivement les destructions intentionnelles au rang de crime de guerre au regard de l'article 8§2 du Statut de Rome. A cet égard, les Etats parties à la Convention de 1972 devraient soutenir les synergies avec la Convention de 1954, particulièrement à travers le mécanisme de protection renforcée prévu par son Deuxième protocole.¹

* Mettre l'accent sur la formation du personnel dans les musées afin qu'ils soient pleinement conscients, de la même manière qu'ils le sont par exemple face aux risques d'incendie, des objets à sauver en premier lieu, et de quelle manière (prévoir des endroits sécurisés où stocker les objets sur le territoire national ou celui d'un autre Etat) ;

* Assurer la diffusion des textes des conventions en matière de protection des biens culturels (formation, sensibilisation), dans le cadre des programmes d'instruction militaire pour les forces armées et des programmes d'instruction civile pour la population, notamment pour le personnel ayant pour fonction la protection des biens culturels ;

* Développement d'une approche préventive : développement de « plans B » pour le patrimoine déplaçable, inventaire de l'ensemble du patrimoine national au sens large du terme, mettre l'ensemble du patrimoine sur microfilm à l'exemple de la Suisse.

* Systématisation de l'inclusion de la protection des sites culturels et historiques dans les opérations de maintien de la paix et dans les instructions militaires des forces armées des Etats. En ce sens, une force internationale spécialisée en droit international humanitaire et dans la protection du patrimoine culturel pourrait être instaurée dans les différents organes régionaux et internationaux compétents en complémentarité avec la création d'une telle force au niveau national.

3- PILLAGES ET TRAFICS ILLICITES

Problématique : Les pillages peuvent avoir des causes multiples : patrimoine délaissé suite à de fortes instabilités, population pauvre, appât du gain et menace grandement le patrimoine qui se retrouve au centre de trafics illicites.

¹http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/Modif_WHformat_techsummary_fr.pdf

Exemples phares : Parc des Virunga ; Musée de Bagdad ; Libye ; Syrie ; France, Mali ; Tanzanie ; Népal ; Colysée

Recommandations :

- * Procéder à un recensement précis (photographies) des objets disponibles dans les musées, pour les bâtiments mobiliers et les sites archéologiques ;
- * Procéder à des études régulières sur base de ce recensement et des plaintes déposées pour pillage ;
- * Mise en place d'un Organe national de lutte contre le trafic de biens culturels ;
- * Favoriser la création de services au sein de la police et des douanes spécialisés dans la lutte contre le vol d'œuvres d'art et la répression du trafic illicite ;
- * Assurer une surveillance efficace des sites ;
- * Inciter à la ratification de la Convention de 1970 et Unidroit ;
- * Suivi des ventes suspectes sur Internet en instaurant comme en Suisse un transfert de responsabilité du site hébergeur ;

4- CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET URBANISATION

Problématique : Afin de répondre aux exigences du tourisme de masse et/ou à une démographie galopante, les politiques d'urbanisation dénaturent une partie du patrimoine en le sortant de son contexte.

Exemples phares : Mexico ; Parc de la Virunga, le Caire, Siem Reap

Recommandation :

- * Porter une attention lors de l'examen des projets urbanistiques à leur impact sur la mise en valeur du patrimoine.

5- MANQUE DE SENSIBILISATION

Problématique : La connaissance de ce que représente le patrimoine culturel mènerait à moins de vandalisme et à un respect des biens culturels de l'Autre. De même, une sensibilisation accrue permettrait également une meilleure conservation et l'usage de techniques plus appropriée dans l'aménagement du Patrimoine.

Recommandations :

- * Intégrer la sensibilisation au patrimoine dans les programmes scolaires et ce, de manière transversale. Ainsi, ce pourrait être le cas dans les programmes de littérature, d'Histoire, de géographie, de biologie.²

² http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/images/9_COM_Decisions_EN.pdf (p.10-11)

- * Intégrer la sensibilisation au respect des biens culturels dans les programmes d'instruction militaire.
- * Promouvoir des manifestations de sensibilisation du public du type « Journées du Patrimoine ».
- * Développer la participation citoyenne au processus de gestion du patrimoine (Convention cadre de Faro sur le rôle du patrimoine sur la société)

6- RESTAURATIONS

Problématique : Les restaurations constituent un vrai défi à relever face aux dégradations du patrimoine : techniques utilisées, valeur patrimoniale à préserver, facteur de réconciliation, coût important.

Exemples phares : Vieille Ville à Varsovie ; Chine (canaux de Lijang) ; Birmanie (site de Bagan) ; Espagne (Ecce Homo).

Recommandations :

- * Privilégier un entretien régulier du patrimoine ;
- * Assurer la transmission des savoir-faire en matière de restaurations ;
- * En cas de restaurations, encourager le recours automatique à des réseaux d'experts à la fois nationaux et internationaux afin qu'ils procèdent à une évaluation des meilleures techniques pouvant être utilisées dans un processus qui soit inclusif, participatif et pluridisciplinaire.

7- MONDIALISATION

Problématique : Le patrimoine devient un outil de consommation et l'augmentation des services touristiques pour y répondre nuit à la culture locale pourtant à l'origine même de la valeur de ce patrimoine.

Recommandation :

- * A déterminer.

8- CHANGEMENT CLIMATIQUE

Problématique : Les impacts du changement climatique sur le patrimoine culturel matériel et immatériel sont largement négligés alors qu'ils sont multiples.

Recommandations :

- * Approche quantitative et proactive et non subjective et qualitative ;
- * Consultations avec des experts en prévision des changements climatiques ;

- * Encourager une approche globale du Patrimoine en prenant en compte son insertion dans l'environnement global ;
- * Evaluations nationales de ce qui est listé au Patrimoine mondial des risques potentiels liés au changement climatique afin de prendre des mesures pour les limiter.

9- NON ET SOUS DECLARATION PAR CERTAINS PAYS

Problématique : Une grande partie du patrimoine culturel matériel et immatériel n'a pas été déclarée par les pays, empêchant leur protection. Cela est par exemple le cas de l'Angola, du Burundi et de la Guinée équatoriale qui dans son cas n'a même pas de Liste indicative (biens que l'Etat a l'intention de proposer pour inscription)

Recommandations :

- * Développement d'incitants dans certains pays afin d'atteindre une meilleure répartition entre les zones géographiques au niveau de la Liste du Patrimoine mondial ;
- * Ratifier le Deuxième Protocole à la Convention de La Haye de 1954 et proposer l'inscription de biens d'importance sur la liste des biens culturels sous protection renforcée ;
- * Si nécessaire, développer un échange de bonnes pratiques entre les Etats afin qu'ils puissent s'aider mutuellement dans la détermination des différentes formes de patrimoine potentielles disponibles sur leur territoire.

3) Conclusion

Neuf défis pour un objectif

Les neuf défis abordés ci-dessus, s'ils sont bien distincts, se mêlent les uns aux autres créant un **effet multiplicateur** sur le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité. Si la plupart de ces défis imposent une réaction rapide, c'est bien parce qu'ils prennent de l'ampleur et gagnent en consistance avec le temps.

Avec l'accroissement de la mobilité et la mise en valeur de certains sites, les touristes continuent de se ruer sur un patrimoine mondialement convoité. Les prévisions démographiques laissent entrevoir une pression accentuée sur les villes et donc sur les projets d'urbanisation.

Le terrorisme et la destruction intentionnelle du patrimoine prennent une ampleur inégalée. Les sociétés se développent et avec leur développement, créent une uniformisation des modes de vie. Des enjeux tels que les pillages et le trafic illicite sont d'autant plus cruciaux qu'ils alimentent en partie le terrorisme par les recettes financières qu'ils engrangent. Le rôle de l'UNESCO, nous l'avons vu, est crucial mais nécessite un approfondissement vers des normes plus contraignantes et plus axées sur la prévention des risques.

Toutes les régions du monde doivent être représentées. Le point commun de tous ces enjeux, c'est qu'ils touchent, certes de manière hétérogène et sous diverses formes, l'ensemble des pays et des continents. C'est ainsi qu'en réponse à des défis globaux, les solutions doivent elles-aussi être globales. Le but de cette note est la prise de conscience de notre responsabilité à tous, en impactant les niveaux de pouvoir qui nous sont propres, d'agir et ce, sur base **d'une réflexion commune qui repose sur le postulat que sauvegarder le patrimoine, c'est protéger notre identité et notre Histoire.**